

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°035/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	13
VOTANTS	:	15

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission doit être constituée en vue de l'attribution des contrats de concessions définis à l'article L1121-1 du code de la commande publique. Il s'agit des contrats par lesquels une ou plusieurs autorités concédantes confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à une exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

S'agissant d'une commune de moins de 3 500 habitants, la commission de délégation de service public est composée du maire et de trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus.

Ces membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

VU les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions des articles D1411-3, D1411-4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public à main levée acceptée par l'ensemble des présents au titre de l'article L 2121-21 du CGCT.

Les candidats sont invités à présenter leur liste de titulaires et suppléants.

Une seule liste se déclare :

TITULAIRES

Mikhaël VON BRASCH, Jean-Pierre THOMAS, Julien PHILIP

SUPPLEANTS

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Violaine PIQUET-GAUTHIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

ELIT les membres suivants à la Commission de Délégation de Service Public :

TITULAIRES

Mikhaël VON BRASCH, Jean-Pierre THOMAS, Julien PHILIP

SUPPLEANTS

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Violaine PIQUET-GAUTHIER

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Dubois', is written over the text of the secretary of the meeting.